



SIC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

Elaboration du Document d'Objectifs (2011-2012)

Compte-rendu de réunion de travail - 12 octobre 2011

Groupe de relecture Natura 2000 « Tourisme et activités de pleine nature »

Date de la réunion : 12/10/2011	Lieu de rendez-vous : Saumane (foyer socio-culturel)
Objet de la réunion : Discussion autour du diagnostic socio-économique du document d'objectifs	
Compte-rendu rédigé par : Mathilde GUITTET Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV)	

Personnes présentes à la réunion

- Francis ETIENNE, président de la société locale de chasse de Saint-André-de-Valborgne
- Frédéric LAVIGNE, président de l'AAPPMA « La Truite Salamandre »
- Bernard BORDARIER, représentant de la société de chasse de L'Estrechure
- Samuel TEISSIER, représentant de la Fédération française de sport automobile
- Régis MARTIN, président de la Communauté de communes de la Vallée Borgne
- Eric ANDRE, président de la société locale de chasse « La Cévenole »
- Michel ANDRE, président de l'AAPPMA de Sainte-Croix Vallée Française
- Laurette ANGELI, représentante de la Communauté de communes de la Vallée Borgne
- Arnaud JULIEN, représentant de la Fédération départementale de chasse de Lozère
- Lucien BRUN, président de la société locale de chasse du Mont-Brion
- François ABOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000
- Mathilde GUITTET, chargée de mission Natura 2000

François ABOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » (FR9101368), introduit la réunion en remerciant les participants du groupe de relecture « Tourisme et activités de pleine nature ». Après un rappel de l'objectif de la réunion dont l'objet est de discuter autour des parties « Activités touristiques » et « Activités de pleine nature » du diagnostic socio-économique afin d'affiner ce dernier, une brève présentation de la méthodologie employée pour élaborer le document est réalisée. Ensuite, la place est laissée à la discussion et aux remarques pour amender le document proposé.

*Divers éléments sont abordés au cours de la réunion.
Ce compte-rendu a pour but de retracer les principaux échanges.*

ACTIVITES TOURISTIQUES

p1

- ⊗ Lucien BRUN indique que le patrimoine hydraulique est trop peu restauré sur le territoire.
- ⊗ Régis MARTIN aborde la problématique de l'économie de la ressource en eau. La fermeture des milieux par la forêt et la présence de ripisylves trop développées impacte la ressource en eau (pas seulement la consommation humaine). Frédéric LAVIGNE indique qu'il faut gérer les ripisylves pour éviter que les arbres colonisent trop les cours d'eau. François ABBOU précise que les moyens du SMAGE des Gardons vis-à-vis des équipes vertes ne sont pas en adéquation avec les besoins de gestion. Arnaud JULIEN indique que des contrats Natura 2000 peuvent être réfléchis dans ce cadre. François ABBOU rajoute que le réchauffement climatique conduit à une baisse de la pluviométrie entre les épisodes orageux, influençant également la ressource en eau du territoire.
- ⊗ De manière générale, il est regretté que les bureaucrates ne viennent pas assez sur le terrain pour mieux appréhender le fonctionnement et les problématiques locales. Les nouvelles réglementations imposent de réaliser des demandes d'autorisation pour le moindre projet.

L'offre touristique en termes d'animations

p1

- ⊗ Régis MARTIN demande si les monuments listés sont des « monuments classés » ou des « monuments historiques ». Après échanges, il semble que cette liste corresponde bien aux « monuments classés ». Mathilde GUITTET se chargera de vérifier ce point. Laurette ANGELI indique qu'il serait préférable de différencier les monuments visitables de ceux qui ne le sont pas.
- ⊗ Laurette ANGELI demande à ce que le festival de théâtre « Festo Liberta » soit cité dans les animations.

p2

- ⊗ Laurent BOULARD demande à ce que la spéléologie soit rajoutée à la liste des activités de pleine nature.
- ⊗ Des échanges entre Régis MARTIN, Francis ETIENNE, Eric ANDRE et Lucien BRUN concernant l'exploitation des châtaigneraies fruits montre que cette pratique revient petit à petit sur le territoire mais que cette année, la récolte est très mauvaise. Malgré la restauration de certains vergers, il perdure des problèmes sanitaires sur les châtaigniers. Régis MARTIN souligne que si l'activité n'est pas rentable, les châtaigneraies entretenues seront de nouveau laissées à l'abandon. Il précise également qu'il ne faut pas faire d'écobuage courant sous les châtaigniers car c'est une essence sensible au feu. Cette pratique fragilise les arbres, favorisant le développement de maladie.
- ⊗ Francis ETIENNE demande à ce que le miel soit rajouté aux attraits gastronomiques du territoire.

L'offre touristique en termes d'hébergements

p3

- ⊗ Mathilde GUITTET aborde le problème de la validité des données obtenues sur les hébergements touristiques auprès des Comités départementaux du tourisme (CDT) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). En effet, plusieurs personnes ont relevé des erreurs dans les chiffres. Après discussion au sein du groupe de relecture, il est décidé de solliciter les offices du tourisme et les communes sur ces données. Arnaud JULIEN indique que la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pourraient également avoir des informations. En fonction des informations obtenues, il sera décidé ou non d'élaborer un nouveau tableau.
- ⊗ Arnaud JULIEN demande à ce que quelques éléments comparatifs soient rajoutés concernant l'évolution de l'activité touristique par rapport au littoral par exemple.
- ⊗ Lucien BRUN tient à féliciter les organisateurs du rallye des camisards pour l'organisation et l'absence de déchets après la course. Samuel TEISSIER précise que les spectateurs sont de plus en plus sensibilisés et que des bénévoles aident régulièrement à nettoyer. Il est important pour les organisateurs de veiller à la propreté des lieux pour rester en bon terme avec les propriétaires riverains et éviter tout conflit.

Bilan sur les activités touristiques sur le site Natura 2000

p3

- ⊗ Laurette ANGELI demande à ce que le tourisme culturel soit rajouté dans le bilan de cette partie. Arnaud JULIEN précise que les touristes souhaitent diversifiés leurs activités bien que le tourisme vert soit majoritaire. Eric ANDRE ajoute que des randonneurs traversent le territoire presque toute l'année.
- ⊗ Arnaud JULIEN aborde le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO en rappelant que le paysage culturel a été mis en avant dans le dossier, soulignant donc le fait que le territoire a bel et bien été façonné par l'homme. Ainsi il serait peut-être possible de relancer certains projets de restauration du patrimoine culturel notamment, avec l'appui des politiques locales. François ABBOU et Laurette ANGELI précise que le classement à l'UNESCO ne permet pas d'avoir des retombées financières directes, mais qu'il s'agit d'un label de qualité (obtenu pour 5 ans) et donc d'un atout à mettre en avant lors de demandes de financement. Régis MARTIN souligne cependant la problématique de la durabilité des actions car il est évident qu'il faut des personnes pour entretenir ce patrimoine par la suite. Il existe un paradoxe entre le maintien du patrimoine et du paysage et le discours parfois trop protectionniste des écologistes. S'il n'y a plus d'activités socio-économiques sur le territoire, il n'y aura plus personne pour entretenir le territoire ce qui sera, en définitive, défavorable aux espaces naturels.

ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Les activités cynégétiques

p4

- ⊗ Francis ETIENNE indique qu'il faut enlever de la liste la chasse privée « Dorange » de Saint-André-de-Valborgne car elle n'existe plus (achat des terrains par la FDC 30). Bernard BORDARIER précise que le domaine de la haute Valmy a loué ses terres à la chasse privée « Les Escoffins ». Lucien BRUN indique que la chasse privée « Domaine Brion » de Soudorgues faisant moins de 100 ha, il ne peut pas y avoir de chasse au sanglier en battue sur ce territoire. Eric ANDRE demande à corriger le nom de la société locale de chasse du Pempidou.
- ⊗ Régis MARTIN demande quelles sont les obligations des sociétés locales de chasse concernant la pression de chasse, en lien avec les dégâts de grand gibier. Lucien BRUN et Arnaud JULIEN répondent qu'elles sont tenues de réaliser à minima les prélèvements indiqués dans leur plan de chasse. Ceci dit, le sanglier ne fait pas l'objet d'un plan de chasse. Régis MARTIN regrette qu'il n'y ait pas de prise en compte des dégâts sur le patrimoine bâti et indique que certains chasseurs ne se montrent pas à l'écoute. Frédéric LAVIGNE souligne qu'on ne peut pas mettre la pression sur les chasseurs et que petit à petit tout le monde rentrera dans les clous.
- ⊗ Arnaud JULIEN souligne que la chasse a une répercussion importante sur le territoire, c'est un point d'ancrage en Cévennes. Près d'un homme sur quatre pratique la chasse en Cévennes. Ce sujet est abordé dans un ouvrage d'Anne VOURCH et de Valentin PELOSSE intitulé « Chasser en Cévennes : un jeu avec l'animal » et il pourrait être intéressant de rajouter quelques lignes à ce sujet.
- ⊗ Lucien BRUN précise que les mentalités évoluent et qu'il y a moins d'anti-chasse ou d'anti-écolo. Régis MARTIN souligne que la chasse est un loisir populaire et démocratique mais que la chasse c'est aussi respecter la nature et la propreté.

p5

- ⊗ Arnaud JULIEN précise que les dates de chasse ne sont pas tout à fait identiques en Lozère.
- ⊗ Eric ANDRE demande à ce que la première phrase concernant les lâchers de sangliers soit reformulée car à l'heure actuelle, ce n'est pas la cause du développement des populations des sangliers mais la déprise agricole et la présence d'une forte ressource alimentaire qui engendre plus de portées et un plus grand développement des populations de sangliers.
- ⊗ Arnaud JULIEN demande à ce qu'il soit rajouté que l'ONEMA et l'ONF font également de la police de la chasse. Il faut également changer la phrase concernant le PNC : la chasse est régie par un arrêté ministériel proposé par le PNC.
- ⊗ Frédéric LAVIGNE précise que des tirs d'effarouchement peuvent être à partir de début juin à l'encontre des sangliers. Lucien BRUN souligne que les agriculteurs n'ont plus le droit (sauf sur autorisation) de tirer les sangliers qui rentrent dans leurs parcelles.

- ⊗ Arnaud JULIEN explique que les suivis menés sur les populations de sangliers (analyse des cristallins) montrent que les sangliers atteignent au maximum 3 ans alors qu'ils ont une durée de vie de 15 ans. Cela montre bien qu'il y a une réelle pression de chasse. Frédéric LAVIGNE précise que les chasseurs suivent bien les recommandations données plutôt que de laisser les plus âgés et tirer les plus jeunes.
- ⊗ Un débat s'installe autour de la gestion des cervidés. Régis MARTIN indique que si on crée de nouvelles pâtures, les cervidés vont se reproduire puisqu'il y aura plus de ressource alimentaire alors qu'Arnaud JULIEN souligne l'intérêt de cette action pour faire diversion par rapport aux parcelles agricoles. Bien que les études montrent une stabilisation des populations de cervidés d'après Arnaud JULIEN, Régis MARTIN indique qu'il est difficile d'avoir des arbres fruités sans subir de dégâts.
- ⊗ Arnaud JULIEN demande à ce qu'il soit rajouté les dégâts de sangliers dans les jardins privés. Il aborde la question de la mise en place de clôtures en expliquant que ce point est en cours de réflexion dans le cadre de Natura 2000 pour proposer ce type de solution aux contractualisants qui rouvriraient les milieux en pelouse car à l'heure actuelle, peu de particuliers profitent des clôtures mises à disposition par les fédérations départementales de chasse (FDC). Francis ETIENNE précise que c'est à la société locale de chasse d'en faire la demande à la FDC puis de transmettre la clôture au particulier concerné.
- ⊗ Arnaud JULIEN demande à ce qu'il soit rajouté le domaine de la sécurité dans les mesures définies au sein des schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC).

Les activités halieutiques

p6

- ⊗ Frédéric LAVIGNE précise qu'en 2011, l'AAPPMA « La truite salamandre » compte 220 adhérents et possède 70 km de linéaire sous forme de baux signés (c'est la première dans le Gard). Il indique que l'AAPPMA a également un rôle sur la qualité de l'eau et qu'il souhaite participer aux réunions du SMAGE des Gardons. Leur relation avec l'ONEMA fonctionne bien à l'heure actuelle.
- ⊗ Frédéric LAVIGNE explique qu'une réflexion est en cours pour changer la localisation des réserves de pêche, qui seront placées en 2012 en tête de bassin versant. Un parcours no-kill (remise à l'eau des poissons) devrait également voir le jour sur Saint-André-de-Valborgne. Cette pratique attire et permet également de réaliser de la sensibilisation. De plus, cela peut avoir un impact touristique positif.
- ⊗ Frédéric LAVIGNE indique qu'actuellement, il y a la mise en place de la distribution des permis de pêche sur Internet pour limiter les besoins en moyens humains bénévoles. Cependant, des adaptations seront nécessaires pour les personnes n'ayant pas de cartes bleues. Les offices du tourisme pourraient être des sites d'achat du permis en ligne.

p7

- ⊗ Frédéric LAVIGNE indique que l'alevinage par poisson ne se fait plus contrairement au dépôt de boîtes viber en tête de bassin (bon taux de réussite). En ce qui concerne les lâchers de truites, l'AAPPMA « La truite salamandre » remplace de plus en plus les truites arc-en-ciel par les truites fario pour limiter les problèmes sanitaires potentiels.

La randonnée pédestre

p7

- ⊗ Régis MARTIN demande à ce que le projet de sentiers d'interprétation soit également cité ainsi que le Festival Nature, demandé par Laurette ANGELI.
- ⊗ Arnaud JULIEN interroge le groupe sur le nombre de personnes fréquentant le chemin de Stevenson chaque année. Aucun chiffre précis n'est connu par les participants mais le sentier est fréquenté de Pâques à la Toussaint.

Les loisirs aquatiques

p8

- ⊗ Régis MARTIN précise que les seuils pour les normes bactériologiques vont prochainement être modifiés au niveau européen ce qui changera certainement le statut des eaux de baignade. De ce fait, on peut s'interroger sur le devenir des loisirs aquatiques. Régis MARTIN explique également que même si la mairie prend un arrêté d'interdiction de baignade, les gens continuent de se baigner. Il faudrait surveiller constamment ce qui est impossible.

- ⊗ Régis MARTIN indique qu'en février/mars, il y a l'apparition d'algues qui finissent par disparaître en avril sans que ce soit l'influence de station d'épuration puisque ce phénomène se retrouve en tête de bassin. Laurette ANGELI dit avoir entendu dire que c'était lié à la fonte des neiges. François ABBOU indique qu'il est possible de se renseigner auprès de Monsieur RACHOU du conseil général.
- ⊗ Frédéric LAVIGNE souligne que le canyoning est certainement pratiqué sans l'autorisation des propriétaires. Régis MARTIN et François ABBOU précise que le canoë est seulement pratiqué après qu'il y ait eu une crue par des personnes averties.

Les loisirs motorisés

P8

- ⊗ Régis MARTIN souligne qu'aucune route n'est autorisée aux quads et aux trials. Les chemins (pistes DFCI, voie publique) ne sont pas adaptés et les collectivités ne veulent pas que ces véhicules motorisés dégradent ces derniers dont l'entretien demande un réel investissement. Samuel TEISSIER répond qu'il s'agit de particuliers privés qu'il faut bien différencier des manifestations qui sont organisées avec les fédérations et l'accord des propriétaires.
- ⊗ Régis MARTIN indique qu'une sensibilisation serait nécessaire pour un meilleur respect des infrastructures et des riverains, notamment dans le cadre des rassemblements touristiques de vieilles voitures ou motos où certaines pratiques sont réalisées sans autorisation. Samuel TEISSIER précise que des améliorations sont en cours et que ces événements sont intégrés dans des cadres réglementés.
- ⊗ Laurette ANGELI demande si le fait d'avoir à réaliser des évaluations des incidences Natura 2000 pour ce type de manifestations bloquera les organisateurs à garder toujours le même parcours pour éviter de refaire une étude (coût financier) alors qu'il serait bien que cela change à la fois pour la course en elle-même mais aussi pour le dérangement causés aux riverains. Samuel TEISSIER répond que les manifestations soumises aux évaluations des incidences dépendent de certains critères tels que le nombre de participants et le budget du projet. Mathilde GUITTET répond également que les études peuvent être simplifiées si il n'y a pas d'impact négatif significatif et qu'elles peuvent être réalisées en interne si le porteur de projet en a la compétence plutôt que commanditer à des bureaux d'études.

Mathilde GUITTET profite de cette discussion pour informer et inviter les participants à une réunion d'information sur les évaluations d'incidences Natura 2000 qui aura lieu le jeudi 3 novembre 2011 à 18h30 sur Saint-Jean-du-Gard (salle Stevenson).

- ⊗ Eric ANDRE précise que l'on peut comptabiliser 500 spectateurs à la course de côte du Pompidou.
- ⊗ Bernard BORDARIER indique que les courses encadrées ne posent pas de problèmes particuliers contrairement aux groupes pratiquants des sports motorisés sans autorisation. Il pourra être réfléchi de quelle manière des actions pourront être mises en place, notamment dans le cadre de Natura 2000.
- ⊗ Eric ANDRE et Samuel TEISSIER souligne l'impact économique de ces manifestations sportives.

La spéléologie

p9

- ⊗ Laurent BOULARD souligne la problématique liée à la signalisation de grottes dans certains topoguides. Cela entraîne la fréquentation de certaines cavités (grotte de Rouville par exemple) par des randonneurs sans accompagnement et sans matériel adapté ce qui peut être fortement dangereux. Il est discuté au sein du groupe de contacter les responsables de ces topoguides pour supprimer cette signalisation.

Bilan des activités de pleine nature sur le site Natura 2000

p9

- ⊗ Arnaud JULIEN trouve que c'est une bonne chose de valoriser les associations qui se mobilisent et agissent en faveur de la nature.
- ⊗ Frédéric LAVIGNE indique qu'il compte faire une demande à la Préfecture pour diminuer le nombre de jours de pêche autorisée de l'écrevisse à pied blanc pour passer de deux jours à un seul jour. Arnaud Julien se questionne sur le fait qu'il n'y ait d'ailleurs pas eu de changement vu l'état des populations.

- ⊗ Régis MARTIN souligne le déséquilibre entre les amendes pour le braconnage lié à la pêche et à la chasse, les amendes étant plus sévères pour le deuxième. Alors que certains font des efforts de gestion, les braconniers ne respectent rien. Il faudrait également accentuer les contrôles.
 - ⊗ Laurette ANGELI précise qu'il serait impossible d'interdire la baignade puisque beaucoup de touristes viennent également pour cela. Par contre, une sensibilisation peut peut-être être mise en place pour éviter trop de piétinement.
 - ⊗ Régis MARTIN, Lucien BRUN et François ABBOU indiquent qu'il y a une réelle problématique vis-à-vis des espèces envahissantes animales et végétales comme le bouillon blanc, la renouée du Japon, l'écrevisse américaine ou le frelon asiatique (un essaim se développe sur la commune des Plantiers - aux environs du lieu dit « Bourgnolle »). Ce dernier fait l'objet d'une étude au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), et Arnaud JULIEN conseille de leur faire part de nos observations.
-

En conclusion de la réunion, Mathilde GUITTET remercie de nouveau les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement.

-oooOOOOOooo-

Compte-rendu réalisé par Mathilde GUITTET
Validé par François ABBOU, président du COPIL
et l'ensemble des participants de la réunion